



RÉGLEMENTATION ET TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

Congrès de l'ASDEQ du 4 mai 2006

Michel Bastien

Direction Affaires réglementaires et tarifaires

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Toutes les activités d'Hydro-Québec Distribution (HQD) sont réglementées par la Régie de l'énergie
- Réglementation selon les coûts (modèles standard ou incitatif)
- Présence d'un important interfinancement entre les tarifs confirmé par la LRÉ
 - ✓ Résidentiel : -19% Autres : 15% - 30%



CADRE RÉGLEMENTAIRE (SUITE)

- **Possibilité de contrats particuliers décrétés par le gouvernement**
- **HQD : responsable des approvisionnements en électricité**

Volume patrimonial : 165 TWh à 2,79 ¢/kWh

**Volume postpatrimonial : achat au prix du marché
(depuis 2005)**



CADRE RÉGLEMENTAIRE (SUITE)

- Nouveaux approvisionnements acquis par appel d'offres
 - ✓ Appel d'offres de long terme : Québec et extérieur du Québec
 - ✓ Appel d'offres de court terme : Québec et extérieur du Québec
 - ✓ Ouvert à toutes les sources (cas de base)
 - ✓ Bloc d'énergie déterminé par règlement du gouvernement
 - ✓ Approbation des contrats par la Régie



CADRE RÉGLEMENTAIRE (SUITE)

- **HQP peut ou non participer à un appel d'offres + choix du fournisseur selon le prix le plus bas**
- **Contrats avec HQP :**

Base : 350 MW (3,1 TWh) (mars 2007)

Cyclable : 250 MW (2,2 TWh) (mars 2007)



COMPOSITION DES COÛTS

- **Coût 2006 = Fourniture + Transport + Distribution**
(5,2 MM\$) (2,3 MM\$) (2,5 MM\$)
(3,0 ¢/kWh) (1,3 ¢/kWh) (1,4 ¢/kWh)

- **Achats en électricité : principal facteur de croissance des coûts**

Achats 2005 : 289 M\$ (4,0 TWh à 7,2 ¢/kWh)

Achats 2006 : 754 M\$ (8,6 TWh à 8,8 ¢/kWh)



ORIENTATIONS TARIFAIRES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

- Promotion de l'efficacité énergétique
- Facturation de tous les coûts
- Réinterpréter la LRÉ en regard du maintien de l'interfinancement
 - ✓ Répartition des coûts selon le principe de la causalité et tarification selon ces coûts



ORIENTATIONS TARIFAIRES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (SUITE)

- Structures tarifaires selon la structure des coûts marginaux

Tarifs résidentiels : Redevances : 40,64 ¢/jour
(au 1er avril 2006) 1^{ère} tranche : 5,22 ¢/kWh (+4,1 %)
2e tranche : 6,83 ¢/kWh (+7,9 %)

Tarifs -

Grande industrie : Puissance : 11,85 \$/kW (+2,9%)
Énergie : 2,74 ¢/kWh (+7,0 %)



AUTRES CONSIDÉRATIONS

- La tarification au service de la dette

Deux options :

- ✓ modifier la *Loi* sur Hydro-Québec et la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour augmenter le coût du patrimonial
- ✓ modifier la structure du marché de l'électricité au Québec

- Impact du Fonds des générations sur HQD



AUTRES CONSIDÉRATIONS (SUITE)

- Et pourquoi pas de la tarification dynamique ?
 - ✓ Aucun "business case" connu
 - ✓ Problématique du chauffage électrique
 - ✓ Tarification au coût moyen
 - ✓ Pas de marché de l'électricité au Québec

